

# DICRIM

## Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



mouvements de terrain liés à la sécheresse



inondation lente



transport de marchandises dangereuses



tempêtes



cavités souterraines

Commune de

Document à conserver

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Ce document vous permettra de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celle des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

Le Maire

*Article L721-1 du code de la Sécurité Intérieure*

*« Toute personne concourt par son comportement à la sécurité civile. En fonction des situations auxquelles elle est confrontée et dans la mesure de ses possibilités, elle veille à prévenir les services de secours et à prendre les premières dispositions nécessaires ».*

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle ou lié à une activité humaine se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes,



*l'événement : l'alea*

**Risque = produit d'un aléa +**

**Il existe plusieurs types de risques :**

**Les risques naturels**

(inondation, mouvement de terrain,...)

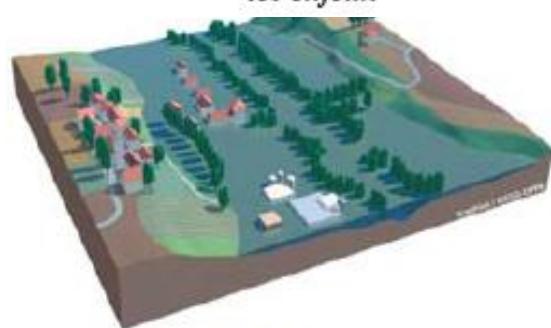
**Les risques technologiques**

(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité**



*les enjeux*



*le risque*

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs?

L'article L.125-2 du code de citoyens ont un droit à l'information sur l'environnement précise que « les risques majeurs auxquels ils sont

soumis [...] et sur les mesures de être exposée.

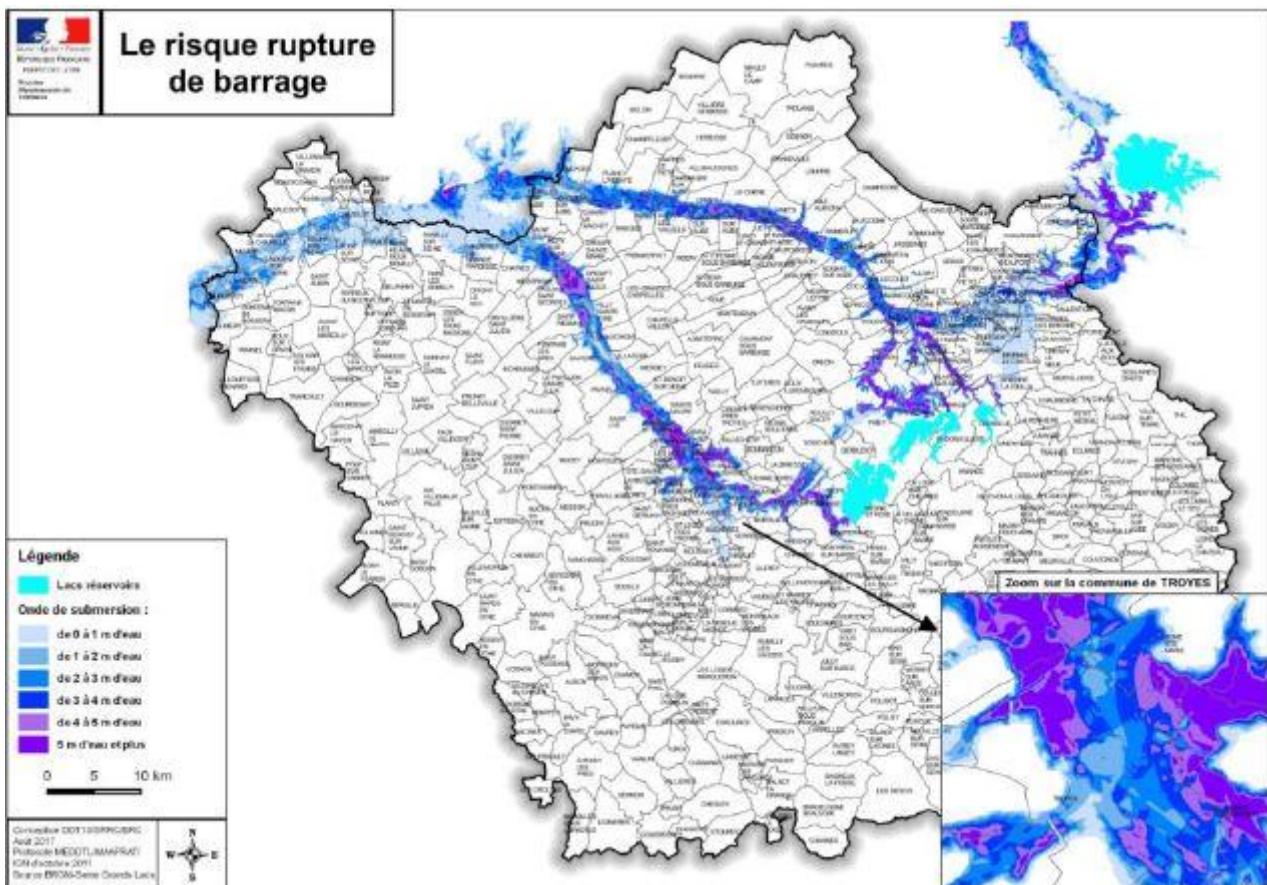
sauvegarde qui les concer- nent »..... *Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe*

Conformément à cette réglementation, *majeure, afin que vous deveniez* ce document vous informe sur les *acteur de votre sécurité.* risques auxquels la commune peut

# Les risques présents sur la Commune

Les risques présents sur la commune et notamment le risque de rupture de digues oblige la commune à réaliser un PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs, (Plan Communal de Sauvegarde consultable en Mairie)

Un système d'alerte sera défini, et un recensement des moyens humains et matériels sera réalisé. De cette manière, cette commune se trouvera, aujourd'hui, mieux armées pour faire face à d'éventuels événements.





# A quels risques sommes-nous exposés ?

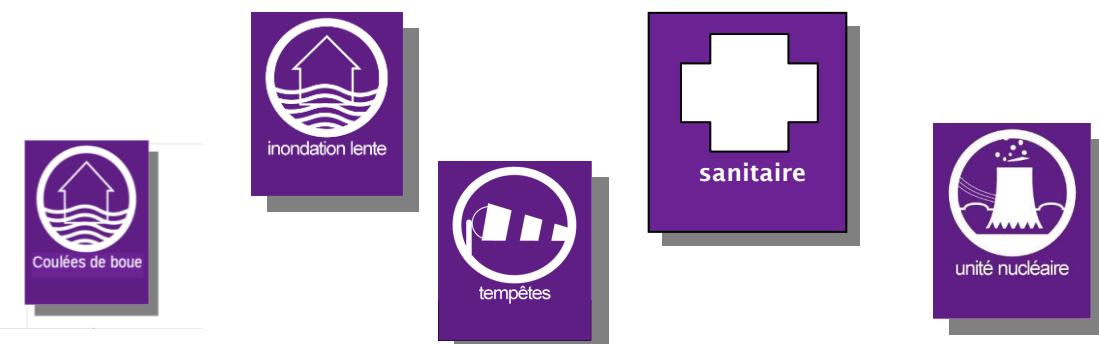


**Le risque « rupture de digue »** des barrages-réservoirs Seine et Aube : Ces retenues artificielles sont constituées de digues dites « poids », résistant à la poussée de l'eau par sa seule masse. A ce jour, aucun événement pouvant faire craindre un risque de rupture de ces ouvrages n'est survenu et cette probabilité est très faible. L'onde de submersion, qui résulterait de la formation d'une brèche dans la digue, se développerait dans les communes des vallées concernées.

**Le risque « Transport de Matières Dangereuses (TMD) »** : la commune est traversée par le voie ferrée Vitry le François-Troyes, axe important sur lequel transite des transports de matières dangereuses diverses. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant et la formation d'un nuage toxique.

**Le risque « retrait gonflement des argiles » (aléa fort),** avec la présence « d'argile » dans les sols, qui à cause du phénomène d'absorption/résorption d'eau peut entraîner des problèmes de mouvement de terrain et de fissures sur les façades des habitations.

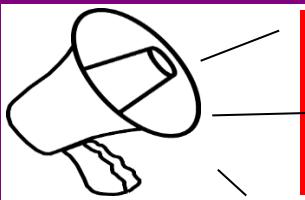
**Le risque « cavités souterraines »** peut entraîner un affaissement du sol, voir un effondrement complet de celui-ci.



D'autres risques peuvent être signalés, qui ne sont pas uniquement propres à cette commune mais auxquels le territoire peut être confronté :

- Le risque « météorologique » : tempête 1999, chutes de neige de décembre 2010 etc.....
- Les risques « sanitaires »: pandémie (grippe aviaire 2008, grippe H1N1 2009), canicule etc....

L'actualité de ces dernières années a été marquée par ces phénomènes. Il semble intéressant de rappeler les quelques consignes à suivre pour bien s'en protéger.



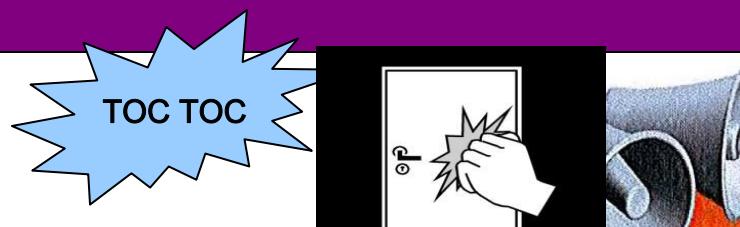
# Alerte de la population

En porte à porte



**En cas d'évènement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :**

- ↳ **Le territoire communal a été divisé en secteurs**
- ↳ **Un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur**
- ↳ **L'alerte s'effectuera en porte-à-porte**



## **ATTENTION, ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS**

Un risque menace votre quartier.

Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.

Restez attentifs aux instructions



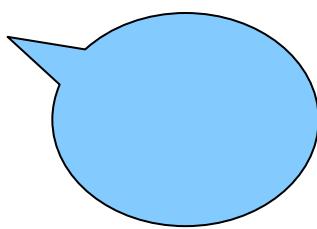
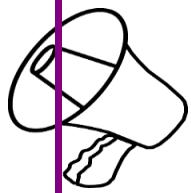
## **ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS**

Un événement exceptionnel est attendu.

Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.

Rejoignez le point de ralliement





Les consignes  
complémentaires  
seront données par  
porte-voix



POINT DE RASSEMBLEMENT  
ET DE DISTRIBUTION

« Salle polyvalente la Rose aux Vents »



Risque rupture de  
digue des barrages-réservoirs  
Seine et Aube

Dosches est comprise dans le périmètre du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage-réservoir Aube et du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage-réservoir Seine.

Le Barrage du Lac-Réservoir  
SEINE

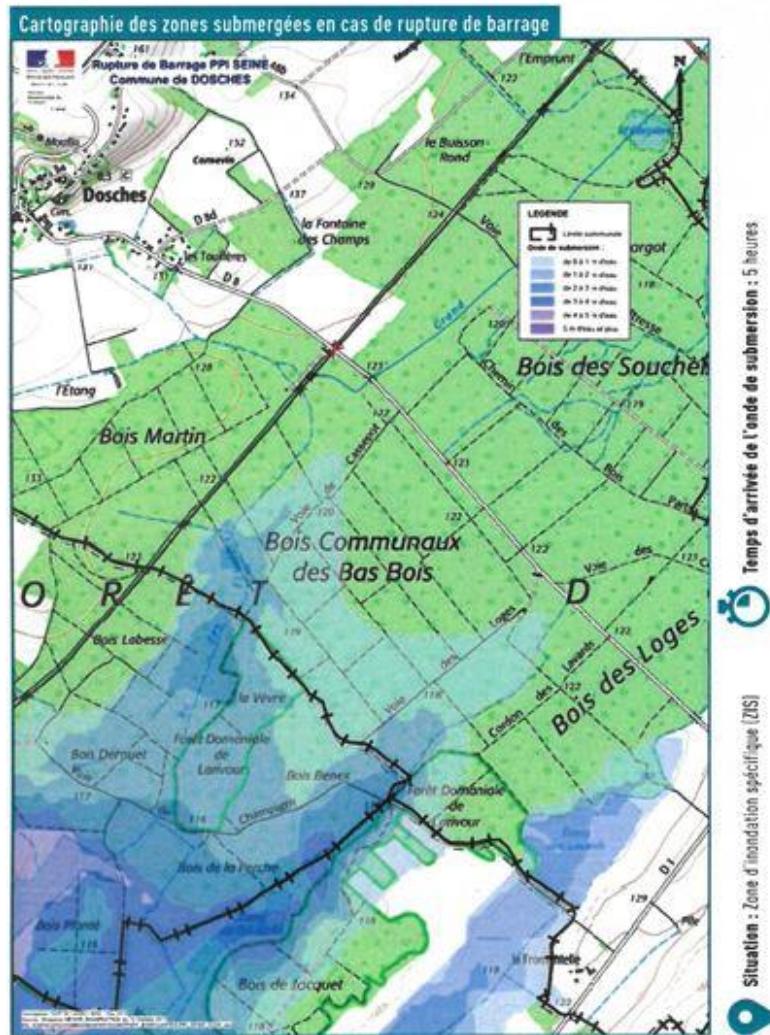
## Le risque à Dosches :

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture progressive de barrage. En effet, la conception et la configuration de l'ouvrage écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de dangers a permis de modéliser les zones touchées par l'onde de submersion,

ainsi que le délai d'arrivée de cette onde, en cas de rupture de barrage. 112 communes seraient concernées.

Ce phénomène se traduirait au niveau du barrage par une montée des débits jusqu'à 5 500 m<sup>3</sup>/s en 9 heures environ, puis une décrue en 11 heures environ.

## Les zones concernées :



# Le Barrage du Lac-Réservoir

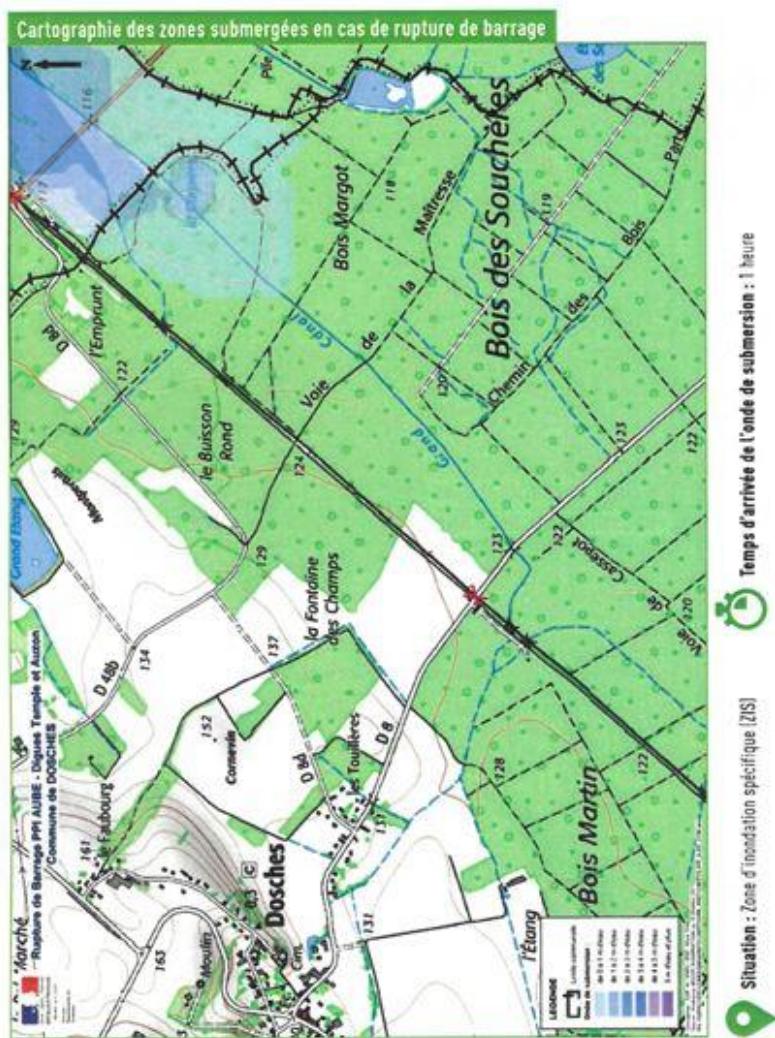
AUBE

## Le risque à Dosches :

Le principal risque réside dans l'hypothèse, extrêmement peu probable, d'une rupture progressive de barrage. En effet, la conception et la configuration de l'ouvrage écartent, a priori, toute hypothèse de rupture accidentelle brutale. Une étude de dangers a permis de modéliser les zones touchées par l'onde de submersion,

ainsi que le délai d'arrivée de cette onde, en cas de rupture de barrage. 138 communes seraient concernées. Ce phénomène se traduirait au niveau du barrage par une montée des débits jusqu'à 4 800 m<sup>3</sup>/s en 7 heures environ, puis une décrue en 8 heures environ.

## Les zones concernées :



## Les mesures de prévention :

- surveillance constante et inspections fréquentes par le gestionnaire
  - visite bi-annuelle de l'ouvrage par le service de contrôle (DDT)
  - vidange décennale du réservoir avec contrôle des parties habituellement immergées
  - élaboration en cours du Plan Particulier d'Intervention (PPI) définissant les mesures destinées à

donner l'alerte aux autorités et à la population (organisation des secours et plan d'évacuation)

**L'alerte :** Le Maire recevra l'alerte de la Préfecture. Des messages d'information seront diffusés à la radio. Le maire dépêchera des élus et/ou les services techniques pour informer les personnes des secteurs concernés.



## CE QUE VOUS DEVEZ

### DES AUJOURD'HUI

◆ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque « rupture de barrage ».

◆ Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de

◆ Coupez vos compteurs électriques et gaz.

◆ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

◆ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

### APRES

◆ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

◆ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

◆ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

◆ Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

◆ Faites l'inventaire de vos

### AVANT LA RUPTURE DE BARRAGE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

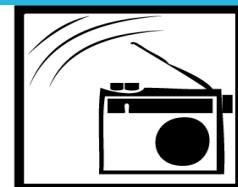
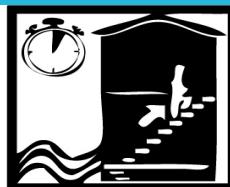
◆ Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations... qui

Lorsque l'eau est arrivée

◆ Montez dans les

# Risque inondation

## Les bons réflexes !



Coupez  
électricité



# Risque transport de matières

## Dangerosité

Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves

## Le risque à Dosches :

La commune est traversée par la voie ferrée Vitry le François-Troyes, axe important sur lequel transite des transports de matières dangereuses diverses. Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant et la formation d'un nuage toxique.



## Le risque transport de matières dangereuses Voies ferrées



**Les mesures de prévention :** Le Plan Communal de Sauvegarde prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans généraux d'organisation départementale des secours (Plan O.R.S.E.C., Plan de Secours Spécialisé "Transport de Matières Dangereuses") seront mis en œuvre si nécessaire.



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

## DES AUJOURD'HUI

Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).

Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### PENDANT L'ACCIDENT

Si vous entendez l'alerte

Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.

Ne téléphonez pas. Lavez-vous en cas



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les



Ecoutez la ..



Ne téléphonez ..



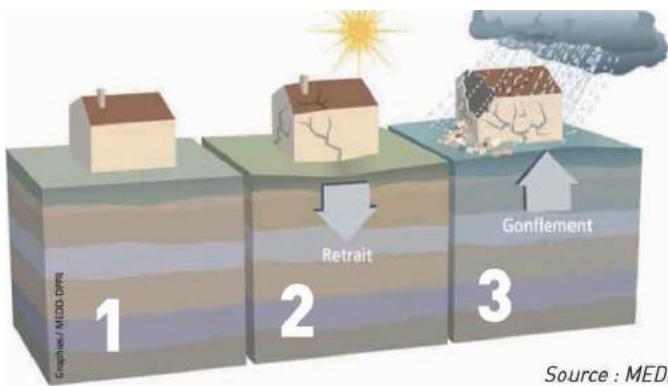
Ni flammes ni cigarettes



N'allez pas chercher vos enfants à ..

# Risque mouvement de terrain : le retrait gonflement des argiles

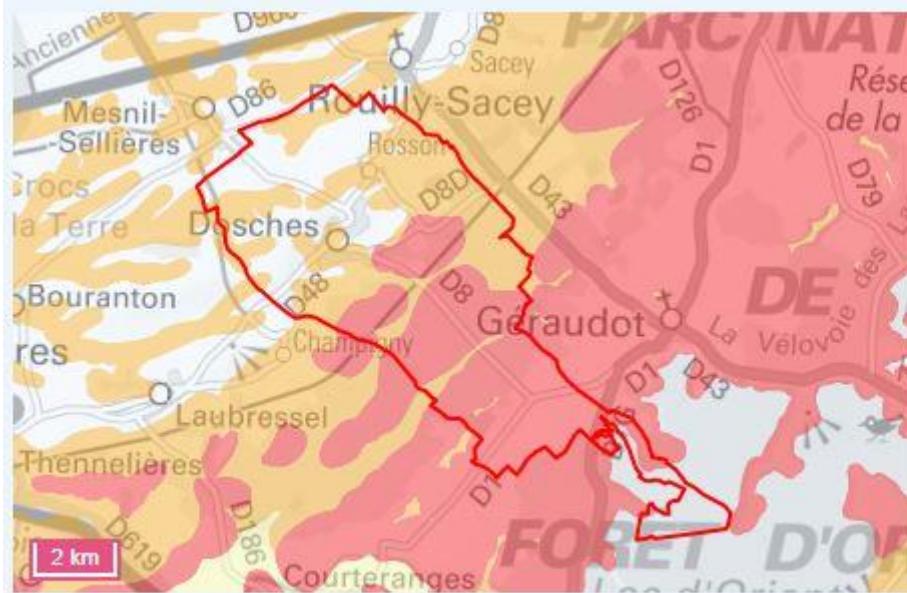
Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements



Cela peut provoquer des dégâts très importants sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures) pouvant rendre inhabitables

## Le risque à Dosches :

La commune se situe sur une zone d'aléas allant de moyens à forts pour les argiles.



Source: BRGM

Accéder à la carte interactive

## Evènements passés :

### Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols : 2

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
10PREF20200075	01/07/2019	30/09/2019	29/04/2020	12/06/2020
10PREF20050011	01/07/2003	30/09/2003	22/11/2005	13/12/2005

## Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information sur le risque argile** « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format .pdf : <http://www.aube.gouv.fr/>

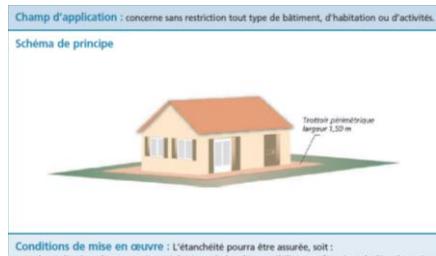
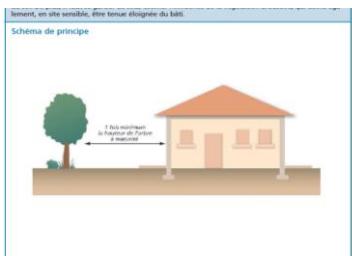
### Comment faire pour prévenir les dégâts ?

Éloigner la

végétation du bâti :

les racines

amplifient le



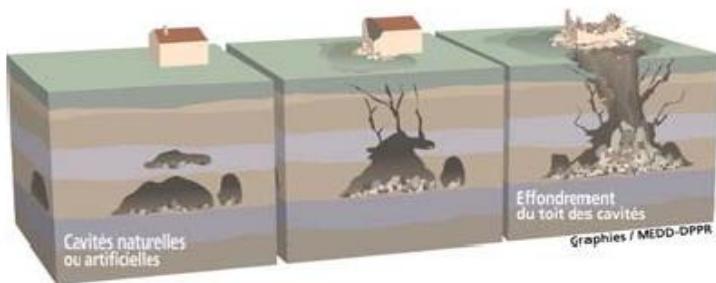
Conditions de mise en œuvre : L'étanchéité pourra être assurée, soit :

# Risque mouvement de terrain : les cavités souterraines

**Le risque à Dosches :** 2 cavités souterraines ont été recensées à Dosches.

Identifiant	Nom	Type
<a href="#">CHAAA0000147</a>	Côte aux Suisses	ouvrage militaire
<a href="#">CHAAA0000148</a>	Eglise de Dosches	ouvrage civil

Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux). Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.



**Les mesures de prévention :** Un inventaire des cavités a été réalisé et est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/>. Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées.

## A FAIRE DES AUJOURD'HUI

◊ Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risques.

- ◊ Eloignez-vous de la zone.
- ◊ N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- ◊ Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- ◊ Faites l'inventaire de





# Risque inondation

**L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue. La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.**

**2 types d'inondation existent :**

- Les inondations lentes ou de plaine, par débordement d'un cours d'eau ou remontée de la nappe phréatique.
- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.



**Le risque à Dosches :** Dosches fait l'objet d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) :

Nom du PAPI	Aléa	Date de labellisation	Date de signature	Date de fin de réalisation
10DREAL20200002 - Complet Seine Troyenne et sup	Inondation, Inondation - Par remontées de nappes naturelles, Inondation - Par ruissellement et coulée de boue, Inondation - Par une crue à débordement lent de cours d'eau	03/12/2019	30/07/2020	

Les PAPI ont pour objet de promouvoir une gestion intégrée des risques d'inondation en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement. Les PAPI sont portés par les collectivités territoriales ou leurs groupements. Outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités, le dispositif PAPI permet la mise en œuvre d'une politique globale, pensée à l'échelle du bassin de risque.

## Les moyens de surveillance et l'alerte :

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24H/24 sur le site du ministère <http://www.vigicrues.gouv.fr>

(site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.



inondation lente



# CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

Dans tous les cas, ne vous engagez pas à pied ou en voiture dans une

## DES AUJOURD'HUI

♦ Informez-vous à la mairie de la situation de votre habitation au regard du risque inondation.

Mettez hors d'atteinte des inondations vos papiers importants, vos objets de valeurs, les

## PENDANT LA CRUE

A l'annonce de l'arrivée de l'eau

Fermez portes, fenêtres, soupiraux, aérations... qui

Coupez vos compteurs électriques et gaz.

Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.

Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

**Lorsque l'eau est arrivée**

Montez dans les étages avec : eau

## APRES

Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.

Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.

Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée.

Assurez-vous en mairie que l'eau est potable.

## Les bons réflexes !



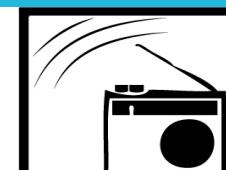
Coupez



Fermez la



Montez dans



Ecoutez la



Ne prenez pas



# Risque mouvement de terrain: la coulée de boue

Coulées de boue constituent le type de glissement de terrain le plus courant. Elles sont souvent provoquées par des pluies torrentielles. Elles

**Le risque à Dosches :** La commune de Dosches est une commune rurale à forte dominante agricole. La transformation de l'usage des terrains (plantation de vignes, de cultures, ou simplement défrichement) peut accroître les risques de ruissellement et de coulées de boue à l'occasion d'épisodes de pluviométrie de longues durées ou exceptionnels.

**Événements passés :**

## Arrêtés portant reconnaissance de catastrophes naturelles sur la commune



Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain : 1

Code national CATNAT	Début le	Fin le	Arrêté du	Sur le Journal Officiel du
10PREF19990145	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999

**Les mesures de prévention :** Il existe différentes façons d'utiliser le sol pour limiter les impacts de coulées de boue.

**Notamment :**

- Végétaliser les cultures et mettre en place des bandes enherbées,
- Orienter les cultures perpendiculairement à la pente,
- Créer des talus ou fossés,

Ceci permet de favoriser la stabilité des sols et de rendre compatible l'expansion de



l'activité agricole avec le développement urbain.

Vous pouvez vous renseigner sur cette thématique auprès des Chambres d'Agriculture et Direction Départementale des Territoires notamment.

## PENDANT LA COULEE DE BOUE

A l'annonce de son arrivée

◆ Fermez portes, fenêtres, soupiraux

- ◆ Coupez vos compteurs électriques et gaz.
- ◆ Surélevez vos meubles et mettez à l'abri vos denrées périssables.
- ◆ Amarrez les cuves et objets flottants de vos caves, sous-sols et jardins.

Lorsque elle est

## APRES

- ◆ Ne revenez à votre domicile qu'après en avoir eu l'autorisation.
- ◆ Aérez, désinfectez et dans la mesure du possible, chauffez votre habitation.
- ◆ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche et vérifiée
- ◆ Assurez-vous en

nucléaire est un événement se produisant dans une installation nucléaire et entraînant des conséquences immédiates et graves pour le personnel, les riverains, les biens et l'environnement



atteigne la commune.



L'accident nucléaire est un événement se produisant  
dans une installation nucléaire et entraînant des  
conséquences immédiates et graves pour le



**Le risque à Dosches :**

Dosches n'est pas concernée par un accident nucléaire, néanmoins la centrale de Nogent-sur-Seine est située à proximité dans le département de l'Aube. Si un accident se produisait au sein de la centrale lors de conditions météorologiques défavorables, il est possible qu'un nuage radioactif atteigne la commune.

### **Les mesures de prévention :**

Des mesures préventives sont imposées aux centrales nucléaires. Dans le cadre de l'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC) départementale, un dispositif de stockage et de distribution de comprimés d'iodure de potassium a été élaboré.

### **Les moyens de surveillance**

Une surveillance permanente de l'installation et des rejets est exercée par la centrale de Nogent-sur-Seine.

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou gendarmerie).

Le maire déclenche alors le **Plan Communal de Sauvegarde** qui organise les secours et définit les points de ralliement.



unité nucléaire



## DES AUJOURD'HUI

◆ Prenez connaissance du signal d'alerte et des consignes de mise à l'abri. Renseignez-vous sur le point de rassemblement et de distribution de comprimés d'iode.

◆ Consulter le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du Centre Nucléaire de Production Électrique (CNPPE).

## PENDANT L'ACCIDENT

**Si vous entendez l'alerte**  
◆ Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées

◆ Ecoutez la radio (Champagne FM Troyes 97.5).

◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge

## APRES L'ACCIDENT

Respecter les consignes données par les autorités via les médias.

◆ France Bleu Auxerre (100.5 ou 101.3)  
◆ Champagne FM (91.7 ou 97.5)

## Les bons réflexes !





# Risque tempête

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux



## Les effets

Vents violents, précipitations intenses. Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. Toutefois les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

## Le risque à Dosches

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100km/h).

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Dosches est exposée aux tempêtes.

### Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

- Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
- Soyez très vigilant** , des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
- Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
- Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



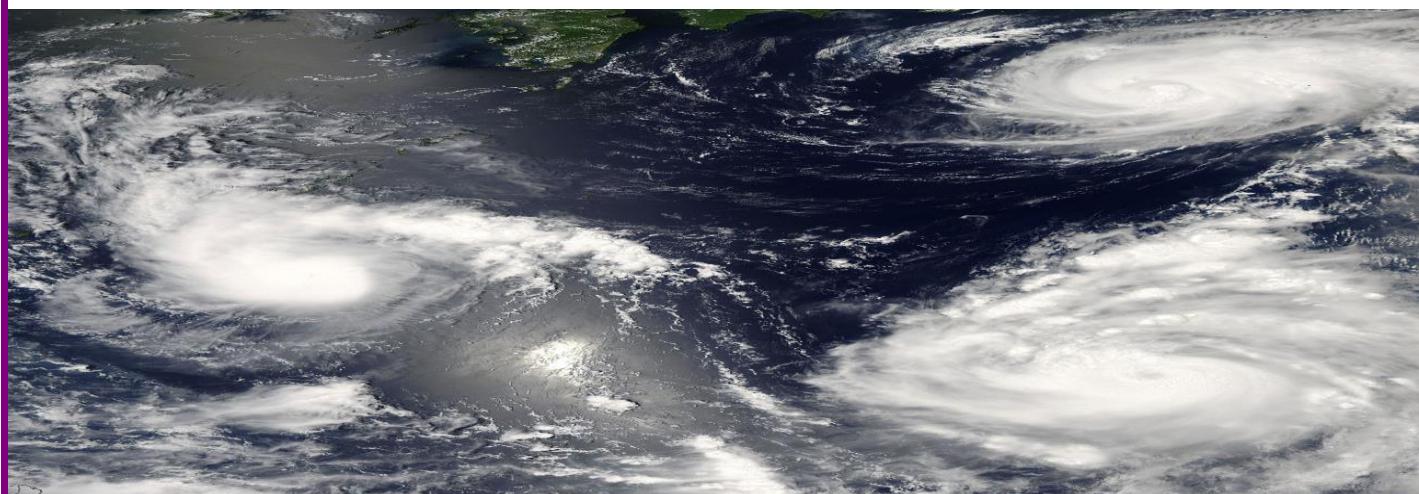
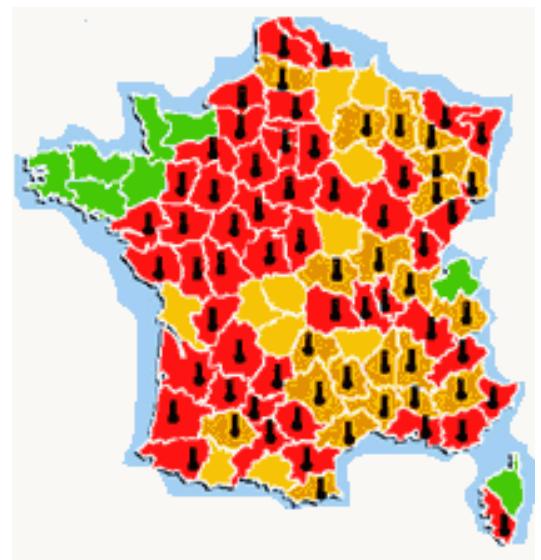
Pluie-inondation



Canicule



Orages



## CE QUE VOUS DEVEZ FAIRE

**DES  
AUJOURD'HUI**

Informez-vous sur les

**PENDANT UNE  
TEMPETE**

Mettez-vous à l'abri

**APRES UNE  
TEMPETE**

Faites couper

## Les bons réflexes !





# Risques sanitaires: pandémie grippale



Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité



## Le risque à Dosches

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune de Dosches est exposée aux risques de pandémie.

## Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les

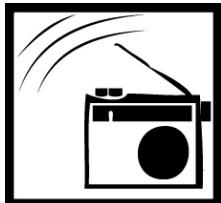


mains et les objets contaminés.

Face aux différents cas de grippe aviaire rencontrés dans plusieurs pays, et au risque de survenue d'une pandémie grippale, l'Etat a élaboré un **Plan National de protection contre les pandémies**. Des **exercices locaux et nationaux** permettent de tester régulièrement ce

plan et de préparer les acteurs.

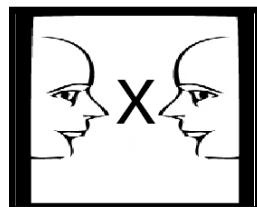
Le « *guide pratique de la vie quotidienne en cas de pandémie* » est également consultable sur <http://www.pandemie-grippale.gouv.fr/>.



Ecoutez la  
radio



Lavez-vous régulièrement  
les mains au savon et/ou



Evitez tout contact  
avec une



## Risques sanitaires : Canicule

Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août.

### Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle **dure plus de 3 jours**.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête,



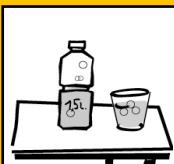
nausées, etc...)

## Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie

Depuis juin 2004, la carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule.

### Personnes âgées



Buvez régulièrement sans attendre d'avoir soif. Mangez des fruits et crudité voire de



Evitez de sortir aux heures les + chaudes, mais plutôt le matin ou



Donnez régulièrement des nouvelles à votre

### Parents - enfants



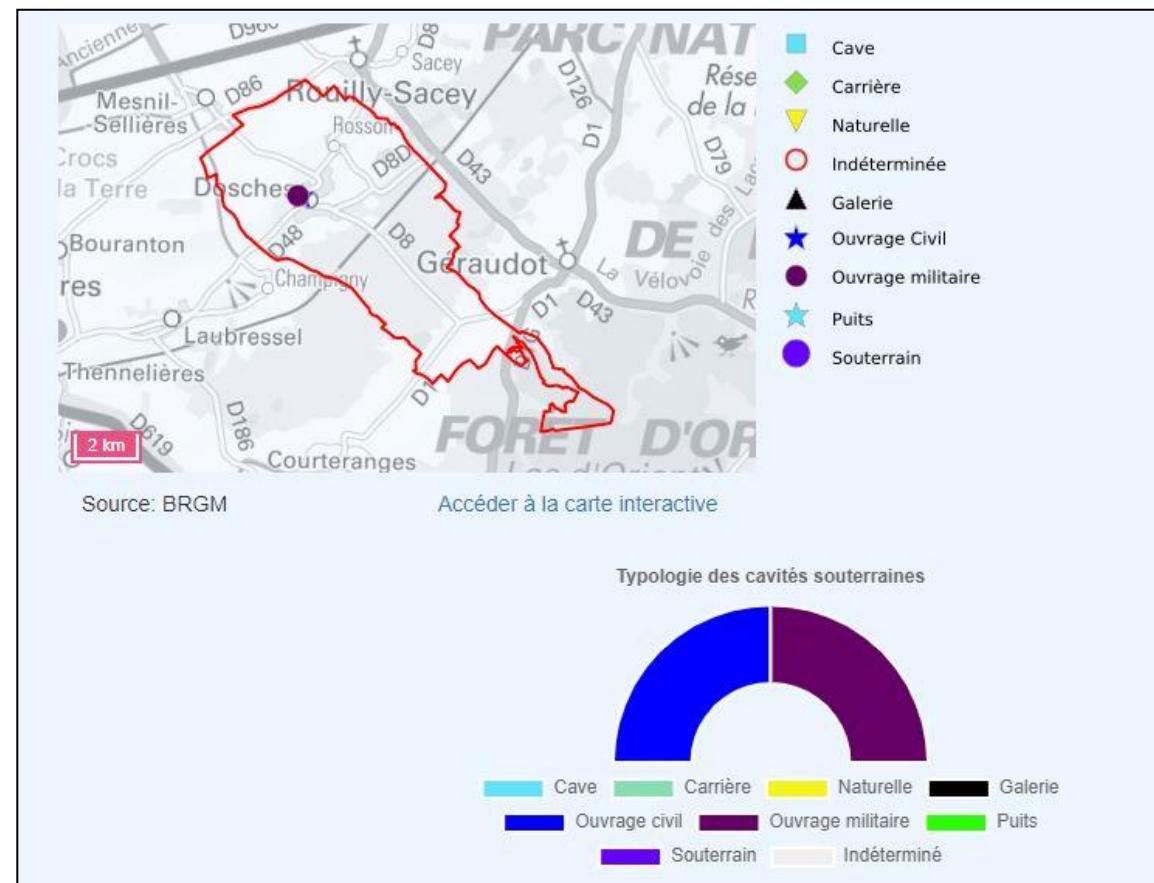
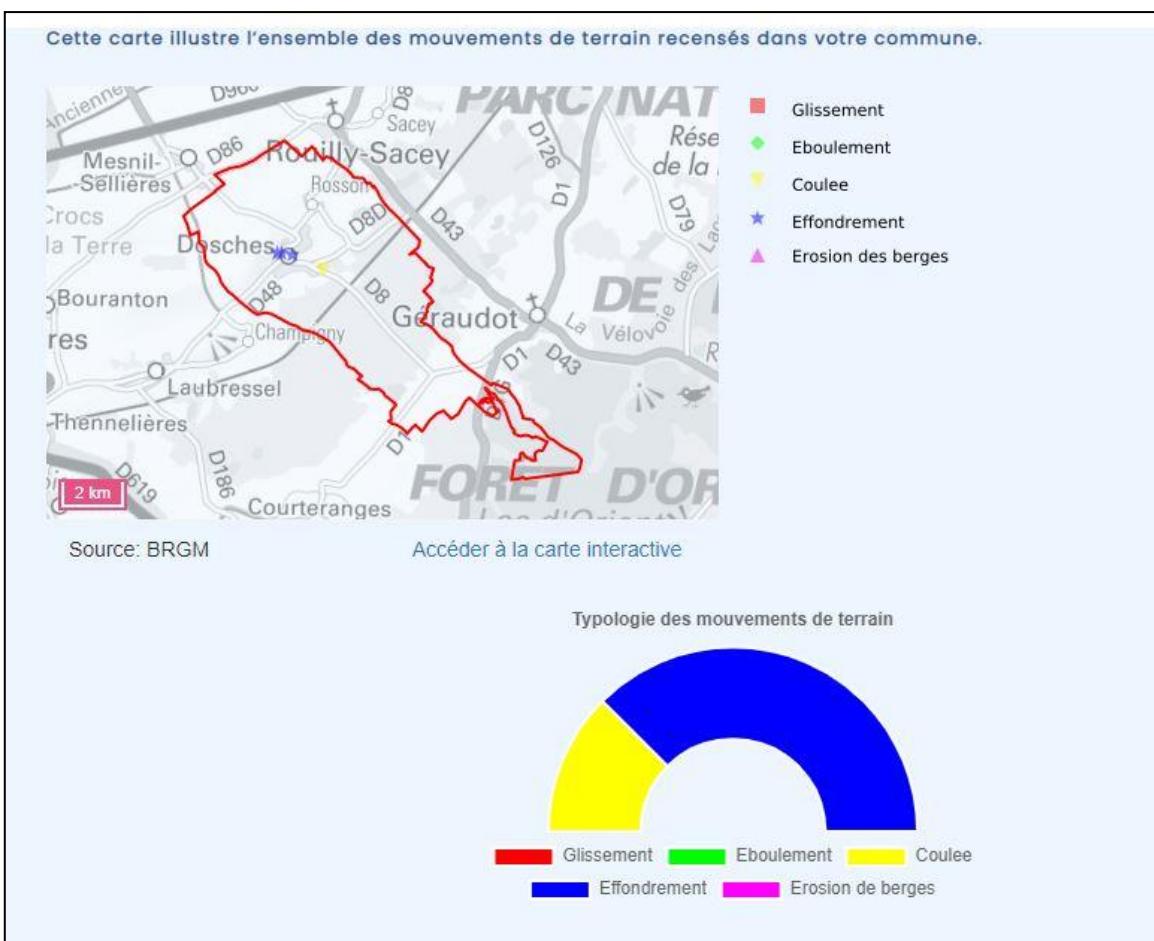
Buvez au moins 1L ½ d'eau par jour. Evitez de



Evitez les activités



Prenez régulièrement des nouvelles de vos proches, voisins, et amis âgés et





# Les numéros utiles

Mairie d'Arsonval ..... 03 25 27 92 54

**Sous Préfecture de l'Aube :**

Bar sur Aube ..... 03 25 27 06 19

**Préfecture de l'Aube :**

Troyes ..... 03 25 42 35 00 <http://www.aube.gouv.fr/>

**Direction Départementale  
des Territoires (DDT)**

- Agence Sud-Est : Bar sur Aube ..... 03 25 92 53 10

- Siège DDT : Troyes ..... 03 25 71 18 00 <http://www.aube.gouv.fr/>

**Pompiers** ..... 18 (portable 112)

**Police/gendarmerie** ..... 17

**SAMU** ..... 15

Écoutez et regarder les informations :

**CHAMPAGNE FM 97.5**

**FRANCE BLEUE 100.8**

**FRANCE INFO 105.5**

**FRANCE INTER 95.3**

**FRANCE 2 et FRANCE 3**

**CANAL 32**

**et**

Plus d'infos sur

<http://www.aube.gouv.fr/>